

/ Aides au Bafa

La Ville de Guipavas donne un coup de pouce aux jeunes Guipavasiens et Guipavasiennes qui souhaitent se lancer dans l'animation et passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). La contribution octroyée s'élève à environ 20 % du coût total du BAFA.

Elle est versée en deux fois: 100 € pour chaque session soit un maximum de 200 € par personne. En contrepartie, la ou le bénéficiaire s'engage à effectuer son stage pratique de formation (14 jours effectifs), ainsi que quatre semaines d'animation à l'issue de sa formation, au sein de l'un des accueils de loisirs de la commune.

Condition

L'accès à cette aide n'est pas soumis à une limite d'âge maximale ou de ressources. La seule condition demandée pour présenter sa candidature est d'habiter Guipavas.

Les dossiers seront étudiés par ordre d'arrivée. Les stagiaires seront retenus en fonction de l'entretien et des possibilités d'encadrement

Le dossier

Les personnes intéressées doivent déposer un dossier de demande d'aide. Le dossier [est à télécharger ici.](#)

Où retourner les documents ?

Le dossier est à déposer dans la boîte aux lettres de la Maison des jeunes (MDJ), située au 62 rue de Brest ou à transmettre par [mail](#).



Pour rappel, une formation Bafa est composée d'une session de formation générale (8 jours), d'un stage pratique (14 jours) et d'une session d'approfondissement ou qualification (6 à 8 jours). Il appartient au stagiaire de rechercher **un organisme de formation.** [↗](#)